



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	8
1.4. INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	8
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	9
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	9
2.2. RECETTES	11

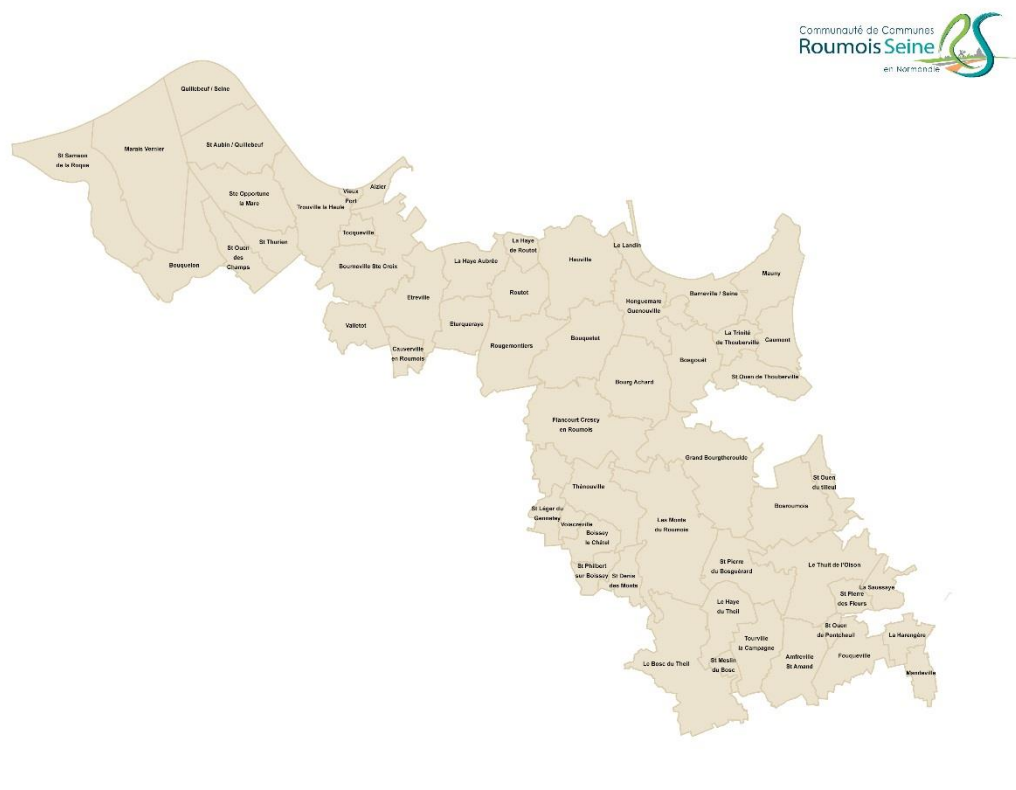
1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

En 2018, sur le territoire de la Communauté de communes Roumois seine, le Service Public d'Assainissement non collectif a été exercé à l'échelle intercommunale.

Ce territoire regroupe les 56 communes suivantes :

Aizier, Amfreville-Saint-Amand, Barneville-sur-Seine, Boisse-le-Châtel, Bosgouet, Bosroumois, Bouquelon, Bouquetot, Bourg-Achard, Bourneville-Sainte-Croix, Caumont, Cauverville-en-Roumois, Flancourt-Crescy-en-Roumois, Fouqueville, Grand Bourgheroulde, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Harengère, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot, La Haye-du-Theil, La Saussaye, La Trinité-de-Thouberville, Le Bosc du Theil, Le Landin, Le Thuit de l'Oison, Les Monts du Roumois, Mandeville, Marais-Vernier, Mauny, Quillebeuf-sur-Seine, Rougemontiers, Routot, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Meslin-du-Bosc, Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Saint-Ouen-de-Thouberville, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Ouen-du-Tilleul, Saint-Philbert-sur-Boisse, Saint-Pierre-des-Fleurs, Saint-Pierre-du-Bosguérard, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Thurien, Sainte-Opportune-la-Mare, Thénouville, Tocqueville, Tourville-la-Campagne, Trouville-la-Haule, Valletot, Vieux-Port, Voiscreville, Étréville, Éturqueraye



Le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine en 2018

Le service exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires	Compétences facultatives
<ul style="list-style-type: none">- Contrôle des installations existantes le SPANC réalise des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations)- Contrôles des installations neuves ou à réhabiliter (Le SPANC réalise le contrôle de la conception puis de l'exécution des installations)	<ul style="list-style-type: none">- Entretien des installations d'assainissement non collectif- Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

Autres informations :

- Aucune Commission Consultative des Services Publics Locaux n'a été créée en 2017.
- Pour la majorité du territoire, il existe un zonage d'assainissement.
- Un règlement de service à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Roumois Seine a été adopté le 18 décembre 2018 par délibération du Conseil remplaçant les règlements des SPANC historiques des anciennes Communauté de communes.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec prestations de service.

Les modalités de fonctionnement du service entretien ont été uniformisées :

- la vidange des installations d'assainissement est, depuis septembre 2018, proposée à l'ensemble des usagers du SPANC
- deux prestataires ont été retenus pour réaliser ces prestations
- L'ensemble des renseignements concernant ce service ont été détaillées sur le site de la Communauté de communes et des documents de communications ont été diffusés (affiches, plaquettes,)

L'ensemble des contrôles des installations a été réalisé en régie (contrôles de bon fonctionnement, contrôle d'exécution, contrôles en cas de vente).

Moyens humains :

Fin 2018, pour ces prestations en régie et la gestion de ce service, les moyens humains du service étaient les suivants :

- 3 techniciens
- 1 responsable de service
- 1 assistante

Véhicules à disposition du service (fin 2018) :

- 4 véhicules légers utilitaires type Kangoo
- L'hydrocureur a été mis aux enchères suite à la réorganisation du service entretien

Autres moyens matériels :

- Appareils de mesure de niveau de boue
- Caméra réseau
- Infiltromètre
- Niveau à eau électronique
- Niveau optique
- Appareil à fumée

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – dont l'habitation n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert près de 15 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 50579.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 29 % au 31/12/2017.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des Installations	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 140.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Par délibération en date du 28 septembre 2017, cette redevance a été uniformisée et annualisée à l'échelle du territoire communautaire.

Le montant de cette redevance a été fixée à 28 €/an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les tarifs du service entretien fixés en 2018 sont les suivants :

Désignation des prix	Tarifs CCRS
<u>Vidange fosse jusque 3000L dans le cadre d'une campagne de vidange programmée</u>	180
<u>Vidange 1000L supplémentaires, pour les fosses d'un volume supérieur à 3000L</u>	18
<u>Plus-value au prix 1.1 pour intervention ponctuelle, dans un délai de 48h suite à la demande d'intervention</u>	70
<u>Plus-value au prix 1.1 pour réalisation de la vidange avec séparation de la phase solide et réinjection de la phase liquide</u>	0
<u>Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres</u>	15
<u>Curage et nettoyage du regard de répartition et de l'ensemble des réseaux y compris test de bon écoulement</u>	15
<u>Vidange et nettoyage d'un préfiltre séparé de la fosse ou d'un filtre décolloïdeur</u>	32
<u>Curage et nettoyage du séparateur à graisses d'un volume inférieur à 500L</u>	113
<u>Curage et nettoyage du séparateur à graisses d'un volume supérieur à 500 L et inférieur ou égal à 750L</u>	121
<u>Curage et nettoyage du séparateur à graisses d'un volume supérieur à 750 L et inférieur ou égal à 1000L, y compris transport et dépotage dans un site agréé et établissement et transmission d'un rapport d'intervention et d'un bordereau de suivi des matières de vidange</u>	136
<u>Déplacement sans réalisation de l'entretien</u>	87

2.2. Recettes

Les recettes globales du service ont été les suivantes :

- Redevance : 212 258,06 €
- Facturation contrôles de vente : 286 x 80 € soit 22880 €
- Facturation contrôles conception / réalisation : 133 + 112 x 3 025 €